



MÉTROPOLE
ROUEN NORMANDIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Plan Local d'Urbanisme
de la MÉTROPOLE
ROUEN NORMANDIE

Projet de modification n° 10

Par arrêté n° PPAC 2025-580 en date du 6 octobre 2025 et par arrêté modificatif n° PPAC 2026-336 en date du 22 mai 2026, le Président de la Métropole Rouen Normandie a engagé la modification n° 10 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLU).

Objet de l'enquête publique :

Le projet de modification n° 10 du PLU est soumis à enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.153-41 du code de l'urbanisme. Il concerne 9 communes: Bois-Guillaume, Darnétal, Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Le Trait, Malaunay, Oissel-sur-Seine, Rouen, Saint-Paër et Yainville. Il vise à mettre en oeuvre des évolutions relevant de politiques métropolitaines et d'échelle locale ayant notamment pour objets de :

- Modifier le tome 4 du rapport de présentation,
- Modifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et grands projets,
- Modifier le règlement écrit et graphique (évolution d'emplacements réservés, réduction de la consommation foncière, changement de zonage au sein de la zone urbaine, évolution des règles de morphologie urbaine).

S'agissant des évolutions d'échelle métropolitaine, ce projet de modification permet d'ajuster des dispositions réglementaires (règlement écrit) pour corriger une erreur rédactionnelle et préciser l'application d'une règle relative à la sous-destination "hébergement". Ce projet de modification permet également d'actualiser le recensement des indices de cavités souterraines pour la commune de Saint-Aubin-Celloville et de prendre en compte les évolutions ponctuelles de cavités souterraines à reporter sur la planche 3 du règlement graphique du PLU pour 37 communes : Belbeuf, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Boos, Cléon, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Duclair, Épinay-sur-Duclair, Fontaine-sous-Préaux, Franqueville-Saint-Pierre, Gouy, Hénouville, Houpeville, Isneauville, La Londe, La Neuville-Chant-d'Oisel, Le Grand-Quevilly, Le Mesnil-Esnard, Le Petit-Quevilly, Le Trait, Malaunay, Maromme, Montmain, Mont-Saint-Aignan, Petit-Couronne, Roncherolles-sur-le-Vivier, Rouen, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Paër et Ymare.

Durée de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera du **lundi 12 octobre 2026 à 9h au vendredi 13 novembre 2026 à 12h**, soit 33 jours consécutifs.

Autorité responsable du projet de modification :

La personne responsable du projet est la Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de planification urbaine. Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Métropole Rouen Normandie, Le 108 - 108 allée François Mitterrand, CS 50589, 76006 ROUEN CEDEX.

Toute demande relative à l'organisation de l'enquête publique peut être adressée par mail : plu-modifs-poles@metropole-rouen-normandie.fr

Contenu du dossier d'enquête :

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

0. La note générale d'organisation de l'enquête publique

1. Les pièces administratives contenant : L'arrêté du Président n° PPAC 2025-580 du 6 octobre 2025 prescrivant la modification n° 10 du PLU

. La délibération du Conseil métropolitain du 9 février 2026 confirmant l'avis de la MRAe

. La délibération du Conseil métropolitain du 4 mai 2026 fixant les objectifs et modalités de concertation du public pour le projet de modification n° 10 du PLU

. L'arrêté du Président n° PPAC 2026-336 du 22 mai 2026 modifiant l'arrêté de prescription de la modification n° 10 du PLU

. La décision n° E26000032/76 de la Présidente du Tribunal Administratif de ROUEN du 10 juin 2026 désignant la commission d'enquête

. La délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2026, tirant le bilan de la concertation du projet de modification n° 10 du PLU

. L'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à la modification n° 10 du PLU.

2. Les avis législatifs et réglementaires, comprenant notamment l'avis conforme de l'autorité environnementale n° MRAe 2025-7423 rendu le 8 janvier 2026, l'avis des personnes publiques associées et des maires, lesquels seront joints au dossier d'enquête publique dès réception.

3. La notice de présentation du projet de modification n° 10 du PLU.

4. L'évaluation environnementale du projet de modification n° 10 du PLU.

5. Les pièces du PLU modifiées.

Commission d'enquête :

Afin de conduire l'enquête publique portant sur le projet de modification n° 10 du PLU, M. le Président du Tribunal Administratif de ROUEN a désigné :

- En tant que Présidente de la Commission, Mme Pascale BOGAERT, formatrice en informatique,

- En tant que membre titulaire de la Commission, Mme Françoise HEUAC-KER, cadre territoriale retraitée,

- En tant que membre titulaire de la Commission, M. Patrick PESQUET, retraité de l'Éducation Nationale,

- En tant que membre suppléant de la Commission, M. Jean-Jacques DELA-PLACE, Contrôleur Divisionnaire des travaux publics de l'État retraité.

Consultation du dossier :

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée sur le site du registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif10> et sous forme papier afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête pu-

blique sous ces deux formats.

La Commission d'enquête conduira l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le dossier de modification qui sera consultable :

- En version numérique :

. Sur le site internet accessible 7j/ 7 et 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif10>

. Sur un poste informatique mis à disposition dans les 7 lieux d'enquête listés ci-après, aux jours et heures d'ouverture habituels

- En version papier : un dossier complet sera disponible aux jours et heures d'ouverture habituels : au siège de l'enquête (le 108) et dans les mairies désignées comme les 6 lieux d'enquête (Darnétal, Le Trait, Malaunay, Oissel-sur-Seine, Rouen, Yainville).

Recueil des observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie numérique :

. Sur le site internet du registre numérique accessible 7j/7 et 24h/24: <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif10>

. Par courrier électronique, à l'adresse de messagerie : mrn-plu-modif10@mail.registre-numerique.fr

- Par voie manuscrite :

. Sur un registre papier mis à la disposition du public dans les 7 lieux d'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels

. Par courrier adressé par voie postale au siège de l'enquête : Mme la Présidente de la Commission d'enquête, Projet de modification n° 10 du PLU, Métropole Rouen Normandie / Direction de la Planification Urbaine, Le 108 - 108 allée François Mitterrand, CS 50589, 76006 ROUEN CEDEX

. Lors des permanences de la Commission d'enquête organisées dans les différents lieux d'enquête, aux horaires indiqués dans le tableau ci-après.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur le registre en format papier et par courrier postal, seront versées régulièrement pour être consultables sur le site du registre numérique mentionné précédemment. Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles reçues par la Commission d'enquête lors de ses permanences, seront également consultables au format papier au siège de l'enquête

. Il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle (nom, coordonnées, adresse, etc. sur les registres papiers, ou d'activer l'option prévue à cet effet sur le registre numérique. Pour être prises en compte, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit **du 12 octobre 2026 à 9h au 13 novembre 2026 à 12h** dernier délai - jour et heure de clôture de l'enquête.

Permanences de la Commission d'enquête :

Un ou plusieurs membres de la Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences organisées aux lieux et dates ci-dessous :

Sites - Lieux d'enquête - Jours et horaires des permanences

- Rouen : Le 108 - 108 allée François Mitterrand, lundi 12 octobre 2026 : 9h-12h.
- Darnétal : Mairie - Place du Général de Gaulle, vendredi 16 octobre 2026 : 9h-12h ; lundi 9 novembre 2026 : 14h-17h.
- Le Trait : Mairie - Place du 11 novembre, lundi 19 octobre 2026 : 9h-12h.
- Malaunay : Mairie - Place de la Laïcité, lundi 2 novembre 2026 : 9h-12h ; vendredi 30 octobre 2026 : 14h-17h.
- Oissel-sur-Seine : Mairie - Place du 8 mai 1945, mercredi 21 octobre 2026 : 9h-12h ; vendredi 30 octobre 2026 : 14h-17h.

- Rouen : Hôtel de Ville - 2 place du Général de Gaulle, samedi 24 octobre 2026: 9h-12h ; mercredi 4 novembre 2026 : 14h-17h.
- Yainville : Mairie - Rue du Général Leclerc, vendredi 6 novembre 2026 : 15h-18h.

- Rouen : Le 108 - 108 allée François Mitterrand, vendredi 13 novembre 2026: 9h-12h.

Clôture de l'enquête :

La Commission d'enquête transmettra l'ensemble du dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au Président de la Métropole dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique. Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de ROUEN.

Le Président de la Métropole adressera une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'enquête, aux maires des communes lieux d'enquête, ainsi qu'à M. le Préfet de Seine-Maritime pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la Métropole (<https://www.metropole-rouen-normandie.fr>) et au siège de la Métropole, 108 allée François Mitterrand à ROUEN, pendant ce même délai.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 10 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport de la Commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

La délibération qui approuvera la modification n° 10 du PLU sera affichée pendant un mois au siège de la Métropole, ainsi que dans les mairies des communes concernées. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU modifié sera rendu exécutoire dès la réalisation de ces formalités de publicité.



SOCIÉTÉS ET FONDS
DE COMMERCE

LES CRAQUOTTES
SARL au capital de 3.000€
Siège social : 1 place Thiers
Centre Commercial
Place O Marché
76600 LE HAVRE
880 360 052 RCS du Havre

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le 17.09.2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social Centre Commercial Coty, 22 rue Casimir Périer, 76600 LE HAVRE, à compter du 26.09.2026.

Mention au RCS du HAVRE.

SELARL Emilie BRETTEVILLE
et Jonathan PAIMPARAY
Notaires associés
Résidence le Mazert
Impasse du Mazert - BP 44
76192 YVETOT Cedex
Tél. 02 35 95 54 55

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jonathan PAIMPARAY, notaire à YVETOT, le 15 septembre 2026, a été constituée la Société Civile dénommée "JNLB PATRIMOINE".

Siège social : VATTEVILLE LA RUE (76940), 8 chemin du moulin du Plessis.

Capital social : mille euros (1.000€), divisé en 100 parts sociales de dix euros (10 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ROUEN.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé premier gérant de ladite société : Mme Julie Valérie LEFEBVRE, commerciale, demeurant à VATTEVILLE LA RUE (76940), 8 chemin du Moulin du Plessis.

Pour insertion

Me Jonathan Paimparay

OCTEVILLE SUR MERES
SCM au capital minimum
de 100 €
Siège social :
22 bis rue de la Solitude
76310 SAINTE-ADRESSE
RCS Le Havre 804 450 195

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18.09.2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 21.09.2026, il a été nommé liquidateur Mme VIVIER COULAND Céline demeurant au 22 bis rue de la Solitude 76310 SAINTE-ADRESSE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de LE HAVRE.

SOCIETE PHARMACEUTIQUE
EUROPEENNE DE SERVICES
ET D'EQUIPEMENTS
SOPHESE SA
39 rue des Augustins
76000 ROUEN
352 535 983 RCS Rouen
Capital : 12.626.649,25€

CAPITAL SOCIAL

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire en date du 19 juin 2026

- que les actionnaires ont la possibilité d'opter pour le paiement en actions des dividendes de l'exercice 2025

Et du Conseil d'administration en date du 21 septembre 2026

- que le capital social de la société SOPHESE SA a été augmenté de 9.348,25€ par émission d'actions nouvelles ; ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

- **Ancienne mention :**

Capital social : 12.617.301€

- **Nouvelle mention :**

Capital social : 12.626.649,25 €.

Pour insertion

Le Président
du Conseil d'administration

VENTES JUDICIAIRES

SELARL de BÉZENAC
ET ASSOCIÉS
Avocats
8 rue de l'École
76000 ROUEN
Tél. 02 35 71 30 94
courriel : fm@albema.fr

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

au Tribunal Judiciaire de ROUEN (76000), 34 rue aux Juifs, **le vendredi 6 novembre 2026 à 14h00.**

Appartement avec cave et garage à BIHOREL, 10 allée René Coty.

Mise à prix : 11.308€.

- Un appartement (lot 21) de 86,10 m² dans un immeuble en copropriété à BIHOREL (76240), 10 allée René Coty, immeuble "SDC DU ALLEE RENE COTY", situé au 3ème étage, porte à droite,
- Une cave (lot 26) située au rez-de-chaussée de l'immeuble (numéro C.5 du plan),
- Un garage (lot 28) situé au rez-de-chaussée de l'immeuble (numéro B.1 du plan).

Une visite sur place sera assurée par la SELARL Pascal LAINE & Guillaume RENTY, Commissaires de Justice à ROUEN, **le mardi 27 octobre 2026 de 10h30 à 12h30** (Tél. 02 32 08 15 15).

Pour tous renseignements, s'adresser :
- A la SELARL de BÉZENAC et Associés, Avocats au Barreau de Rouen, 8 rue de l'Ecole, 76000 ROUEN. Tél. 02 35 71 30 94,

- Au greffe du Juge de l'Exécution immobilière du Tribunal Judiciaire de ROUEN, où le cahier des conditions de vente déposé avec son dire rectificatif peut être consulté (Tél. 02 35 52 85 62).

DIVERS

COMMUNE D'ANCOURTEVILLE-
SUR-HÉRICOURT

AVIS DE CONCESSION

La commune d'ANCOURTEVILLE-SUR-HÉRICOURT informe le public qu'une procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon a été engagée au cimetière communal, conformément aux articles L. 2223-17 et R.2223-12 du Code général des collectivités territoriales pour 31 sépultures dites en état d'abandon.

COMMUNE
D'ALLOUVILLE BELLEFOSSE

AVIS DE CONCESSION

La commune d'ALLOUVILLE-BELLE-FOSSE informe le public qu'une procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon a été engagée au cimetière communal, conformément aux articles L. 2223-17 et R. 2223-12 du Code général des collectivités territoriales pour 49 sépultures dites "en état d'abandon".

Le constat au cimetière aura lieu le **lundi 12 octobre à partir de 15h.**

AVIS n° 2026-06

de la commission

départementale

d'aménagement Commercial

(CDAC)

Affaire suivie

par Mme Edwige ROPQUET

Secrétariat de la CDAC

Réunie le 8 septembre 2026, la commission départementale d'aménagement commercial de la Seine-Maritime a rendu un avis favorable au dossier n°2026-06 présenté par la SAS BAPDIS et relatif à une demande d'extension d'un ensemble commercial E.LECLERC de 1.537 m² par la création d'un E.LE CLERC Maison, l'extension de l'Espace Culturel et le transfert/extension du E.LE CLERC Jouets passant la surface totale de l'ensemble à 11.924 m² sur la commune de CANTELEU (76380), rue du Canal.

L'avis est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions de l'article R752-30 du code de commerce, le présent avis peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission nationale d'aménagement commercial dans un délai d'un mois.

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
Christelle Fuché

Le Courrier
Cauchois

Vous êtes élu,
professionnel, artisan...

Le Courrier Cauchois est habilité à publier les annonces judiciaires et légales ainsi que les marchés publics du département de la Seine-Maritime.

PENSEZ-Y !

Les personnes intéressées peuvent adresser un courriel à

ajl@lecourriercauchois.fr

ou prendre contact au

02 33 72 50 60

lecourriercauchois.fr

